

Compte rendu de la quatrième réunion – 12 février 2013

Introduction

En introduction de la réunion, Thierry WAHL vient répondre à des questions reçues directement ou indirectement par le Secrétariat Général du Débat :

nature du livrable attendu pour les travaux des GT : il s'agit d'un rapport présentant la problématique du sujet traité (notamment le périmètre retenu par chaque GT) ; les principales recommandations du GT au Conseil national du débat, en précisant parmi les orientations générales et les mesures présentées celles qui font l'objet d'un consensus, celles qui font l'objet d'un compromis, et celles qui font l'objet de désaccords (et dans ce cas, lesquels) ; en annexe, des fiches plus détaillées relatives aux mesures phares proposées (4 à 6), indispensables pour assurer la rupture vers la transition énergétique.

production d'intrants documentaires : des efforts vont être faits pour produire plus de synthèses ou de présentations éclairant les discussions du GT. Il est notamment cité :

1. une présentation du plan de rénovation thermique, dès que les dernières incertitudes ministérielles seront levées
2. compteurs communicants Linky : la ministre souhaite vivement rencontrer les membres du GT sur ce sujet, et devrait, sous réserve d'impératifs, venir en parler au cours d'une des prochaines séances.

Plusieurs participants font part de leur déception d'apprendre que le plan de rénovation thermique sera simplement présenté au groupe : ils considèrent que les discussions du GT devraient avoir un impact sur le plan, en venant apporter des compléments ou des modifications sur les dispositions envisagées.

La FNCCR considère qu'il est normal que le gouvernement continue de travailler pendant le débat, notamment sur des thèmes qui ont déjà été débattus de manière approfondie en amont et cite les certificats d'économies d'énergie. Elle fait part à cette occasion de son regret sur l'absence d'annonce ministérielle sur la troisième période du dispositif, qui est interprété par certains acteurs comme un signal en faveur de l'arrêt du système, ce qui est paradoxal à l'heure où la directive relative à l'efficacité énergétique promeut sa généralisation dans tous les Etats membres.

Thierry WAHL répond que la ministre souhaite également discuter de ce sujet avec les membres du GT.

Suite à une discussion sur la publication d'un communiqué de presse, Thierry WAHL rappelle que toutes les parties prenantes sont bien entendu libres de communiquer pendant le débat, mais que cette communication doit respecter la charte du débat, notamment en évitant soigneusement de faire part des positions des autres parties prenantes.

Organisation des débats au sein du GT

Meike FINK propose une nouvelle organisation des débats au sein du GT : chaque collègue sera invité à prendre la parole pendant 10 minutes environ, pour présenter les points qu'il estime comme incontournables dans le débat, ainsi que les principales mesures qu'il propose. Plusieurs membres du collège « autres personnes morales » estiment que cette règle ne peut pas leur être appliqué, car leur collège est trop hétérogène.

Il est rappelé que cette organisation a pour objet de respecter un temps de parole équilibré entre les collègues, sans viser à une expression unique par collègue : ainsi, dans le respect du temps de parole alloué, il pourra très bien y avoir plusieurs interventions par collègue.

Il est par ailleurs rappelé la nécessité d'équilibrer les discussions entre les fiches de mesures à mettre en œuvre à court/moyen terme, et les orientations de plus long terme.

Validation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 5 février est validé, sous réserve de :

- compléter la partie manquante de la fin de la page 2
- ajouter une demande de bilan sur les obligations de l'Etat en matière de rénovation de ses bâtiments
- expliciter plus clairement que l'AMF juge les problématiques du tertiaire public et du tertiaire privé sont différentes
- préciser que certains membres du groupe préfèrent des incitations à l'obligation de travaux de rénovation énergétique

Présentation des mesures proposées

Les membres du groupe de travail ont transmis 13 propositions de mesures pour cette réunion.

Collège employeurs

Le MEDEF présente succinctement ses fiches relatives à la stratégie à long terme de rénovation des bâtiments, aux CPE et aux distorsions de TVA. Il annonce qu'il transmettra bientôt une nouvelle fiche sur les rénovations globales par étapes.

La CGPME soutient les mesures présentées par le MEDEF et annonce qu'elle fera des propositions sur la gestion active des consommations, sur le financement d'actions via les fonds déposés sur les LDD et sur les guichets uniques de conseils aux particuliers.

L'UPA présente à son tour brièvement ses 5 fiches : phasage des travaux, CEE, financement, éco-avantage et éco-conditionnalité, gestion du bâti.

Collège autres personnes morales

La FAP présente ses deux fiches : « bouclier énergétique » et amélioration de la performance énergétique des logements occupés par les ménages modestes, pour agir contre les causes de la précarité énergétique.

La CLCV présente également deux fiches : une sur un ensemble de mesures pour accélérer la rénovation du parc (conditionnalité des aides publiques, révision des RT, révision des permis de construire, renforcement de la maîtrise d'ouvrage, notion de « maîtrise d'œuvre habitat durable », généralisation du diagnostic global, ingénierie financière, intensification de la formation) et une plus spécifique sur l'éco-prêt à taux zéro qu'il propose d'étendre à l'ancien sous condition de rénovation thermique..

L'UFC-Que Choisir annonce qu'elle transmettra prochainement une fiche proposant l'instauration d'un bonus/malus adossé à l'assiette de la taxe foncière, modulé en fonction des revenus du ménage. Elle souhaite également aborder le sujet du tiers-investissement, mais plutôt dans le GT4.

Collège ONG environnementales

Le CLER se félicite de ce qui a été dit avant et annonce qu'il transmettra prochainement des fiches sur :

- le lancement de l'étude sur l'obligation de rénovation énergétique
- l'intégration de la performance énergétique dans les critères de décence d'un logement
- la qualité des travaux, afin de garantir les mauvaises mises en œuvre, mais également le bon ordre de travaux
- la sensibilisation : guichet unique, communication institutionnelle

WWF soutient le lancement de l'étude sur l'obligation de travaux, et souhaite que le seuil à atteindre après ces travaux soit de 80 kWhEP/m²/an (niveau BBC rénovation).

FNE soutient l'ensemble de ces propositions, et souhaite que les entreprises du bâtiment soient auditionnées par le groupe pour avoir leur point de vue. FNE suggère également de s'inspirer du « Green deal » britannique et évoque la possibilité de limiter dans le temps l'accès aux aides associées à une obligation de rénovation afin d'inciter les propriétaires de logements à agir rapidement.

Collège syndicats

La CFE-CGC indique qu'elle n'a pas d'opposition de principe sur le lancement de l'étude sur l'obligation de travaux, mais souhaite que ne soit pas traités dans cette étude seulement les aspects énergétiques, mais également les aspects économiques et sociaux.

Elle présente également une fiche sur la mobilisation des PEE (ajout de la rénovation thermique dans les conditions de déblocage des fonds).

Collège parlementaires

Yves Cochet rappelle que l'impact de l'activité humaine sur l'environnement est le produit de trois facteurs : la population, les comportements et la technologie. Pour jouer sur l'ensemble de ces facteurs, il propose :

- l'interdiction à court terme du chauffage électrique dans le neuf, à la fin du quinquennat par exemple, et en rénovation à un peu plus long terme
- idem pour le chauffage au fioul domestique
- de jouer sur le nombre de personnes dans les bâtiments ou sur la taille des logements : doit-on fixer une cible en m²/personne ?

- de s'interroger également sur la démographie

Collège élus locaux

L'AMF rappelle les travaux importants menés par le Plan Bâtiment Durable sur la rénovation du parc tertiaire et souhaite que ses recommandations afférentes au tertiaire public soient bien partagées par le GT

La FNCCR indique soutenir le lancement de l'étude sur l'obligation de travaux, conformément à l'article 5 de la loi Grenelle 2. Elle annonce qu'elle transmettra des fiches de propositions sur les CEE (transposition de l'article 7 de la directive relative à l'efficacité énergétique), sur la sensibilisation (conseils en énergie partagés, EIE à renforcer) et sur la nécessaire gouvernance au niveau local du service public de la performance énergétique de l'habitat créé par la « PPL Brottes ».

L'ADEME fait état de sa fiche sur les plates-formes locales d'accompagnement des acteurs dans les opérations de rénovation thermique.

Discussion

Meike FINK propose d'articuler le débat selon quatre thématiques :

- le service public de l'efficacité énergétique : contenu, acteurs, gouvernance
- l'étude sur l'obligation de travaux : cahier des charges, délai, gouvernance
- la sobriété énergétique dans les bâtiments
- le tertiaire, public et privé

1) Le service public de l'efficacité énergétique

Il y a consensus dans le groupe pour dire que les conseils fournis doivent être indépendants et neutres, et que ce « guichet unique » doit être construit en prenant en compte l'existant (notamment les EIE). La question se pose de savoir si les opérateurs de réseaux de distribution (électricité, gaz, chaleur) doivent être associés à la démarche..

Le périmètre de ce service fait débat : certains veulent qu'il se concentre sur les ménages, tandis que d'autres souhaitent étendre son rôle de conseil aux entreprises, notamment les PME et TPE.

Le champ d'action de ce service fait l'objet de différentes appréciations : certains veulent qu'il soit limité aux conseils, tandis que d'autres souhaitent qu'il aille plus loin dans la personnalisation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, en validant les travaux par exemple, ou encore en proposant des solutions de financement adaptés (tiers-financement, prêts à taux bonifiés, subventions, etc.).

Enfin, la question du financement des charges de ce service fait l'objet d'une discussion où sont évoqués successivement les CEE, de nouvelles taxes, ou encore le revenu des enchères sur les quotas CO₂ de la troisième période. Certains pensent également que le service pourrait ne pas être entièrement gratuit, notamment pour les missions qui seraient dans le champ concurrentiel.

2) *L'étude sur l'obligation de travaux*

Il y a consensus pour confier la réalisation de l'étude au Plan Bâtiment Durable, qui est une instance où l'ensemble des collèges est représenté. Une proposition de cahier des charges pourrait être élaborée au sein du GT1.

3) *La sobriété énergétique dans les bâtiments*

Il y a consensus pour dire qu'il n'est pas souhaitable de fixer des règles normatives sur le nombre de m² par personne dans le résidentiel, mais qu'il est possible de définir un ensemble d'incitations pour pousser aux comportements les plus vertueux. La thématique de la sobriété débouche sur des questions telles que : immeubles collectifs versus maisons individuelles, cohabitation, équipements partagés, « îlots à énergie positive », etc.

Une discussion s'ouvre sur le lien entre étalement urbain, urbanisme, planification territoriale, artificialisation des sols et sobriété énergétique. Le groupe souhaiterait avoir une présentation détaillée du projet de loi Duflot sur l'urbanisme, pour voir ce qui est d'ores et déjà contenu dans le texte et ce qui pourrait y être ajouté.

4) *Le tertiaire, public et privé*

Faute de temps, ce thème n'a pas pu être abordé.